

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 18
- Présents : 17
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 15 Juin 2021

Affichage effectué le :

29 juin 2021

Mise en ligne le :

29 juin 2021

OBJET :

QUESTION DIVERSE

Conseil Intercommunal de
Sécurité et de la Délinquance
(CISPD) : attribution d'une
subvention au Comité
d'Education pour la Santé
(CODES 34)

N° 003619

Question N°11 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt et un juin à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Villa Laurens), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET. CASTELNAU DE GUERS : M. Didier MICHEL. CAUX : M. Jean-Charles DESPLAN. FLORENSAC : M. Vincent GAUDY. LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA. MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS. NIZAS : M. Daniel RENAUD. PÉZENAS : M. Armand RIVIERE. M. Laurent DURBAN. PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR. SAINT-THIBÉRY : M. Jean AUGÉ. VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. AUMES : M. Michel GUTTON. CAZOULS D'HÉRAULT : M. Henry SANCHEZ. NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD. PÉZENAS : Mme Danièle AZEMAR. SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL. TOURBES : Mme Véronique CORBIERE. VIAS : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. François PEREA

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210621-D00361910-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville expose que dans le cadre du nouveau schéma directeur de prévention de la délinquance 2021-2025 porté par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée soutient des projets en matière de Prévention de la Délinquance.

Monsieur le Rapporteur précise que les interventions du CODES 34 durant la période estivale (juillet-août) s'adressent à tous les publics concernés par les problématiques de conduites addictives, en milieu festif sur la station du Cap d'Agde. Il s'agit d'obtenir des changements de comportements avec une réduction des risques durant l'été.

La participation de la CAHM pour la mise à disposition du bus info au Comité d'Éducation pour la Santé (CODES 34) s'élève à 3 250 €.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la participation financière de la CAHM à ce projet en matière d'actions de prévention et d'accès aux droits et d'aide aux victimes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER** une subvention de 3 250 € (trois mille deux cent cinquante euros) au Comité d'Éducation pour la Santé de l'Hérault sur l'exercice 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à cette attribution de subvention.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#